



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.PP/C.1/2005/1
12 janvier 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS,
FRANÇAIS et RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information,
la participation du public au processus décisionnel et
l'accès à la justice en matière d'environnement

Comité d'examen du respect des dispositions
(Septième réunion, Genève, 16 – 18 février 2005)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SEPTIÈME RÉUNION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève¹,
et s'ouvrira le mercredi 15 décembre 2004 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour reproduit dans le présent document.

2. Faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion du Comité

Le Comité sera invité à procéder à un échange d'informations sur les faits nouveaux pertinents survenus depuis la réunion précédente qui ne sont pas traités au titre d'autres points de l'ordre du jour.

¹ De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Les délégués sont donc priés de dûment remplir le formulaire d'inscription ci-joint, également disponible sur le site Internet de la Convention d'Aarhus à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/compliance.htm>, et de le retourner, **deux semaines au moins avant la réunion**, au secrétariat de la Convention d'Aarhus, soit par fax au numéro +41 22 917 01 07, soit par courrier électronique à l'adresse suivante public.participation@unece.org. Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève (voir le plan ci-joint) où leur sera délivrée une plaque d'identité. En cas de difficultés, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de la Convention d'Aarhus au numéro +41 22 917 1502.

3. Autres questions découlant de la réunion précédentes

Le Comité se penchera sur d'autres questions découlant de ses réunions précédentes.

4. Demandes soumises par les Parties concernant d'autres Parties

Le Comité examinera, conformément aux procédures pertinentes, toute demande soumise par une Partie au sujet du respect par une autre Partie de ses obligations au titre de la Convention, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 15 de l'annexe de la décision I/7.

Le Comité examinera certaines des plaintes de la demande ACCC/S/200/01.

Conformément au chapitre IX de l'annexe de la décision I/7, la Partie à l'égard de laquelle une demande est soumise et la Partie qui soumet elle-même une demande sont habilitées à participer à l'examen par le Comité de cette demande, mais pas à l'élaboration ni à l'adoption par le Comité d'éventuelles conclusions, mesures ou recommandations.

En particulier, le Comité finalisera et adoptera des conclusions et, le cas échéant, des recommandations au sujet de certaines plaintes de la demande ACCC/S/2004/01.

5. Demandes de Parties concernant la manière dont elles s'acquittent de leurs propres obligations

Le Comité examinera, conformément aux procédures pertinentes, toute demande présentée par une Partie concernant la manière dont elle s'acquitte de ses propres obligations au titre de la Convention, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 16 de l'annexe de la décision I/7.

6. Questions renvoyées par le secrétariat

Le Comité examinera, conformément aux procédures pertinentes, toute question renvoyée par le secrétariat concernant un éventuel manquement d'une Partie à ses obligations au titre de la Convention, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 17 de l'annexe de la décision I/7.

7. Communications émanant du public

Le Comité examinera, conformément aux procédures pertinentes, toute communication émanant du public, ainsi qu'il est prévu au chapitre VI de l'annexe à la décision I/7.

Le Comité examinera des plaintes des communications ACCC/C/2004/01 à ACCC/C/2004/05.

Conformément au chapitre IX de l'annexe de la décision I/7, la Partie à l'égard de laquelle une communication est adressée et le membre du public auteur de la communication sont habilités à participer à l'examen par le Comité de cette communication, mais pas à l'élaboration ni à l'adoption par le Comité d'éventuelles conclusions, mesures ou recommandations.

Le Comité finalisera et adoptera des conclusions et, le cas échéant, des recommandations au sujet des communications ACCC/C/2004/01 à ACCC/C/2004/05.

8. Autres informations reçues par le Comité intéressant d'éventuels cas de non-respect

Le Comité étudiera toute autre information intéressant d'éventuels cas de non-respect qui auront été portés à son attention.

9. Fonctionnement

Le Comité sera invité à examiner toute question relative à son fonctionnement.

10. Examen du respect des dispositions relatives à la présentation de rapports

Le Comité examinera et évaluera, dans la mesure du possible, l'application et le respect des dispositions relatives à la présentation de rapports conformément à son mandat (décision I/7, annexe, par. 13 (c)). Les résultats de cet examen seront incorporés dans le rapport du Comité à la Réunion des Parties.

11. Élaboration et adoption du rapport à la Réunion des Parties

Le Comité établira et adoptera son rapport à la Réunion des Parties, conformément au chapitre X de l'annexe de la décision I/7.

12. Programme de travail et calendrier des réunions pour 2005

13. Questions diverses

14. Adoption du rapport



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Please fill in by typing & print

Please return this form by 2 February 2005 to Andrea Hegedus by fax +41 22 917 01 07 or by e-mail to public.participation@unece.org and BRING THIS ORIGINAL with you to Geneva.

Date

Title of the Conference

7th meeting of the Aarhus Convention Compliance Committee (16-18 February 2005)

Delegation/Participant of Country, Organisation or Agency

Participant	Family Name	First Name
Mr. <input style="width: 30px; height: 20px;" type="checkbox"/>		
Mrs. <input style="width: 30px; height: 20px;" type="checkbox"/>		
Ms. <input style="width: 30px; height: 20px;" type="checkbox"/>		
	Date Of Birth (Day/Month/Year)	<input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>

Participation Category

Head of Delegation Members	<input type="checkbox"/>	Observer Organisation	<input type="checkbox"/>	From	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
Delegation Member	<input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>	Until	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
Observer Country	<input type="checkbox"/>	Other (Please specify below)	<input type="checkbox"/>		

Do you have a badge issued as a Mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a Long Duration conference badge issued at Geneva if so PLEASE TICK HERE

Document Language Preference English French Other

Origin of Identity Document	Passport or ID Number	Valid Until
<input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>
Official Telephone No.	Official Fax No.	Official Occupation
<input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>
Permanent Official Address		
<input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>		
Address in Geneva		
<input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>		
Email Address		
<input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>		

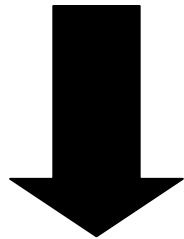
On Issue of ID Card
Participant Signature
<input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>
Date
<input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.
Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO. IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO
--

Security Use Only
Card N°. Issued
<input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>
Initials, UN Official
<input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>

Security Identification Section
Open from 08:00 to 17:00 (non-stop)



Villa
Les Feuillantines



DOOR 1
SAFI

Security ID
Section Entry

Entry for authorized persons only on foot

DOOR 11
Security
SALLES
4 to 12
IV to XII

**ENTRY/EXIT
CARS AND
PEDESTRIANS**

**SALLE DES
ASSEMBLEES
& Salle 16
DOOR 13 OR 15**

**VILLA
LE BOCAGE**

DOOR 40
SALLES
17 to 27
XVII to XXVII

LA PELOUSE

DOOR 6
NAVILLE
POSTE
BANK
SALLES
1 to 3
H3 & F3

DOOR 2
MEDICAL
SERVICE
SALLES
C3 & A-R

DOOR 20
BIBLIOTHEQUE
LIBRARY

